

## 2<sup>e</sup> Affichage OFFRE D'EMPLOI Service des eaux

### Surintendant(e) – Eau potable Poste régulier à temps complet (40 h / semaine)

#### Description sommaire

Sous la responsabilité du directeur du Service des eaux, le surintendant – Eau potable assure la supervision, la coordination et le soutien technique des activités reliées au traitement et à la distribution de l'eau potable tout en s'assurant de l'application et du respect des lois, des normes et des règlements en matière d'assainissement, de production et de distribution d'eau potable en vigueur et de santé et sécurité au travail. Il est responsable des équipes attitrées au traitement et à la distribution de l'eau potable, au contrôle de la qualité de l'eau ainsi qu'à l'entretien mécanique des installations et des équipements. Il participe à la mise en œuvre des politiques et des programmes devant encadrer l'exploitation et l'entretien des équipements reliés à la production et à la distribution d'eau potable.

Le Service des eaux gère et exploite une usine de filtration, 8 puits et 5 réseaux de distribution répartis sur l'ensemble du territoire.

#### Exigences

##### 1. Formation

- Diplôme d'études collégiales (DEC) en assainissement des eaux ou une combinaison d'études et d'expérience jugée équivalente.

##### 2. Expérience

- Posséder une expérience minimale de cinq (5) ans reliée à l'exploitation d'ouvrages d'assainissement ;
- Posséder une expérience minimale de trois (3) ans dans la supervision d'employés syndiqués ;
- Posséder une expérience dans le milieu municipal (atout).

##### 3. Connaissances

- Connaissance des lois, des règlements et des normes en matière de production et de distribution d'eau potable ;
- Connaissance générale en mécanique, en électricité et en hydraulique ;
- Connaissance des normes et procédures en matière de santé et sécurité au travail reliées au traitement des eaux ;
- Connaissance des nouveautés concernant les procédés et produits sur le marché dans le domaine ;
- Connaissance des logiciels de la suite Microsoft Office (Word, Excel, et Outlook).

##### 4. Autres

- Maîtrise du français et des techniques de rédaction de rapports ;
- Permis de conduire valide / classe 5 ;
- Formation en matière de santé et sécurité au travail (sécurité sur les chantiers de construction, SIMDUT, cadenassage et travail en espaces clos) (atout).

##### 5. Compétences et qualités personnelles

- Capacité d'analyse ;
- Prise de décision / jugement ;
- Communications interpersonnelles ;
- Savoir travailler en équipe ;
- Savoir mobiliser ;
- Rigueur ;
- Orientation vers l'action ;
- Résistance au stress ;
- Savoir organiser / orchestrer.

## Sommaire des tâches

### 1. Gestion des opérations

- 1.1. Coordonner, répartir et superviser les activités reliées à l'exploitation, à la production et à la distribution de l'eau potable, tout en s'assurant de l'application et du respect des lois, des règlements et des normes en vigueur ;
- 1.2. Coordonner et s'assurer du suivi de l'échantillonnage légal pour l'ensemble des réseaux d'eau potable selon le calendrier établi ;
- 1.3. Participer à la réalisation des différents rapports et des déclarations obligatoires pour l'ensemble du Service des eaux ;
- 1.4. Gérer l'entretien préventif et correctif pour l'ensemble des ouvrages d'assainissement destinés au traitement de l'eau potable ;
- 1.5. Participer à la détermination des critères de sélection pour les produits chimiques et autres matériaux techniques, assurer la gestion de l'inventaire et s'assurer de l'optimisation des différents dosages des produits chimiques ;
- 1.6. Participer à la préparation et à la coordination de projets de construction et assister aux réunions de chantier, lorsque requis ;
- 1.7. Collaborer à l'élaboration et à la préparation des plans et devis, lorsque requis ;
- 1.8. Assister le Service des travaux publics dans la gestion de leurs activités, lorsque requis ;
- 1.9. Assurer le remplacement du surintendant – Eaux usées lors de ses absences ;
- 1.10. Participer à la gestion des plaintes reçues par le Service des eaux.

### 2. Gestion administrative

- 2.1. Participer à la mise en œuvre des politiques et des programmes devant encadrer l'exploitation et l'entretien des équipements reliés à la production et à la distribution d'eau potable ;
- 2.2. Entretenir des liens avec les divers services municipaux, les organismes privés, publics, gouvernementaux, les entrepreneurs et les citoyens ;
- 2.3. Participer à divers comités dans les domaines reliés à son secteur d'activités ;
- 2.4. Participer à la planification et au suivi budgétaire de son secteur ;
- 2.5. Effectuer diverses recherches et analyses, remplir des rapports et soumettre des recommandations à son supérieur immédiat permettant d'optimiser la gestion des opérations de son secteur.

### 3. Gestion des ressources humaines

- 3.1. Coordonner et superviser le travail du personnel de son secteur ;
- 3.2. Appliquer les dispositions des conventions collectives et maintenir de saines relations de travail ;
- 3.3. Assurer l'accueil et l'encadrement des nouveaux employés et identifier les besoins en formation du personnel de son secteur ;
- 3.4. Agir à titre de représentant de l'employeur au sein des comités de sélection du personnel sous sa responsabilité ;
- 3.5. Participer à l'appréciation de la contribution du personnel de son secteur et, au besoin, déterminer ou recommander les interventions appropriées.

### 4. Autres

- 4.1. S'assurer du respect des exigences en matière de santé et de sécurité du travail ;
- 4.2. Agir à titre d'intervenant lors de mesures d'urgence lorsque requis ;
- 4.3. Accomplir toute autre tâche reliée à son secteur d'activité.

## Horaire de travail et salaire

La semaine régulière de travail est de quarante heures (40 h) par semaine, réparties sur cinq (5) jours, du lundi au vendredi de 7 h 15 à 12 h 00 et de 12 h 30 à 15 h 30. Le titulaire du poste assume une période de garde selon le calendrier établi et peut être appelé à se rendre sur les lieux du travail en dehors des heures normales de travail.

À titre indicatif, la fourchette salariale est de 82 879 \$ à 103 600 \$ de l'année. La Ville de Vaudreuil-Dorion applique une règle d'intégration salariale qui tient compte du profil d'expérience directement pertinente du candidat.

## Date d'entrée en fonction

Septembre 2024

## Période d'affichage

4 au 22 juillet 2024 à 8 h

## Pour postuler

Les personnes intéressées sont invitées à postuler en ligne à [ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://ville.vaudreuil-dorion.qc.ca) / la ville / administration municipale / Emplois avant 8 h le 22 juillet 2024.

## Équité en emploi

La Ville de Vaudreuil-Dorion souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées sont invitées à mentionner leurs besoins spécifiques afin de prévoir les mesures d'accommodement pour le processus de sélection.

## Autres renseignements

Il est entendu que la description d'une fonction reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une description détaillée de toutes les tâches à accomplir. Le genre masculin est utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte.

**Nous remercions tous les candidats. Cependant, seuls les candidats retenus pour la prochaine étape du processus de sélection seront contactés. À des fins de sélection des candidatures, l'employeur se réserve le droit d'effectuer des entrevues, des examens, des échantillons de travail, des vérifications préemploi ou d'utiliser tous autres outils.**

**Par ailleurs, nous nous réservons le droit de rencontrer les candidats pendant la période d'affichage et de mettre fin au processus si nous trouvons le candidat qui répond à nos attentes.**